



Numéro 76 - 12 juin 2018

CTL du 12/06/2018

COMPTE – RENDU de MANDAT des REPRESENTANTS CGT Finances Publiques du personnel

Représentants de l'administration :

M. JOUVE, M. PAILLET, M. RAYMON, Mme GIGUET

Représentants des personnels :

CGT Finances Publiques : M. HINDERSCHID (T), M. VEYLET (T), M. TEUILLIERAS (S)

FO DGFIP : M. MOISSINAC (T), M. DEJOU (T), Mme BOURGADE (S)

SOLIDAIRES Finances Publiques : M. LAROUSSINIE (T), M. NEVADO (T)

Secrétaire : Mme BONNET – secrétaire adjoint : M. LAROUSSINIE

M. MOISSINAC lit une déclaration liminaire rédigée par les trois organisations syndicales représentatives dans le département (elle est retranscrite à la fin de ce compte-rendu).

M. JOUVE répond que, pour ce qui concerne les CAP, il n'a pas d'information précise, il faut attendre. Pour le projet d'adaptation des structures du réseau il affirme que tout est dit, qu'il n'y a pas de dossier caché mais qu'il ne peut pas présager de l'avenir, quant aux futures suppressions d'emploi, il n'y a pas de lien direct entre l'ASR et le nombre d'emploi qu'il faudra rendre. Il indique qu'il n'a pas été surpris du taux de grévistes dans le département compte tenu des difficultés locales. Pour les revendications d'ordre national, il n'a pas de réponse à fournir car cela ne relève pas de son niveau de compétence. Sur le plan local, une nouvelle note concernant les frais de déplacements sera publiée en septembre. La question du stationnement reste en suspend, il lui semble impossible que l'on applique le tarif « résident » à des « non-résidents ».

M. VEYLET (CGT) s'enquiert sur ce sujet du résultat de l'entrevue de M. MORICEAU avec le maire d'Aurillac. M. JOUVE indique qu'il n'a pas d'information à ce sujet.

M. HINDERSCHID (CGT) demande que la direction prenne contact avec la Mairie afin que les agents du stationnement soient plus cléments, car de nombreux collègues ont été verbalisés à plusieurs reprises, sans pour cela faire du stationnement sauvage, depuis le début des travaux qui limite le nombre de places disponibles au alentour de la place de la paix.

M. JOUVE répond qu'il est envisageable de prendre contact avec la Mairie.

I – Approbation des procès verbaux de la réunion du 12 avril 2018 (pour avis) :

Sans observations, les PV de la réunion du 12 avril sont approuvés à l'unanimité.

II – Bilan de la formation professionnelle 2017 (pour info) et plan de formation 2018 (pour avis) :

Mme GIGUET présente le bilan de la formation professionnelle 2017. Elle indique que le nombre de stagiaires est en constante augmentation depuis 2015, c'est la résultante du déploiement des formations PAS. Il faut retenir que le nombre de e-formation a doublé mais que 25 % de celles-ci ne sont pas débutées et que 57 % ne sont pas menées au bout. Il est à noter de meilleurs résultats aux concours professionnels en 2017.

Elle développe le plan de formation 2018, pour l'essentiel il est actuellement constitué des formations PAS et SIRHIUS ainsi que des e-formations. Suite aux difficultés rencontrées pour trouver des formateurs il est envisagé que les formations en présentiel ne soient plus animées que par une seule personne.

M. VEYLET (CGT) craint que l'absence de candidat aux postes de formateurs relève du manque de valorisation de cette fonction et du défraiement à moindre coût de leurs déplacements.

M. JOUVE pense que cet état de fait relève d'un manque de motivation lié à la charge de travail inhérente à cette activité.

M. HINDERSCHID (CGT) rappelle la position de son organisation syndicale sur le sujet de la formation professionnelle en faisant lecture de l'extrait de la déclaration liminaire du CTL du 13 juin 2017 :

« Sur la formation professionnelle, la CGT Finances Publiques réclame des moyens de formation à la hauteur de la technicité requise Face à une réglementation sans cesse en évolution, et toujours plus complexe, les agents rencontrent les plus grandes difficultés pour accéder aux formations pourtant nécessaires à leur travail. Dans un espace professionnel désormais unifié, chaque agent a vocation à exercer n'importe quelle mission correspondant à son corps d'appartenance. Cela implique des moyens de formation mobilisés tout au long de la carrière de l'agent.

Pour la CGT Finances Publiques, la formation continue doit se réaliser au plus près des lieux de vie des agents, afin de permettre au plus grand nombre d'accéder à celle-ci.

La CGT refuse le recours à l'e-formation en tant que substitut aux stages présentiels ; elle doit être circonscrite à des formations apportant un complément à ces stages. En aucun cas elle ne doit être utilisée par l'administration dans l'unique but de réduction des coûts et de la charge des sites de formation. En aucun cas elle ne doit être un outil pour imposer aux agents la maîtrise de pré-requis.

Elle doit être circonscrite à des formations simples, nécessitant un déploiement rapide sur le territoire. L'intégralité des frais supportés par les agents pour se former ou pour passer des concours doit être compensée. Le temps de déplacement lié à la formation ou aux examens doit être pris en compte et rajouté au temps de travail de l'agent. Par ailleurs, les agents suivant une formation pratique ou d'application au sein des services, consécutive ou non à une prise de poste, doivent bénéficier d'un tutorat de qualité.

L'agent en charge de la fonction de tuteur doit être un agent expérimenté disposant d'une bonne maîtrise des missions exercées par l'agent en formation. La charge du tutorat doit être prise en compte dans la charge de travail du tuteur et reconnue au travers de son évaluation. Le tutorat doit reposer sur le volontariat. »

Lors de ce comité la CGT s'était prononcée pour le plan de formation 2017 compte-tenu des promesses formulées par l'administration qui semblaient aller dans ce sens, force est de constater au vu du bilan 2017 « qu'il y a loin de la coupe aux lèvres » c'est pour cela que la CGT votera contre le plan de formation 2018.

Mme GIGUET indique que celui-ci est évolutif.

M HINDERSCHID (CGT) l'interrompt pour lui indiquer que la CGT ne « goberait » pas deux fois les mêmes arguments.

M. JOUVE soumet cette proposition au vote.

VOTE : CONTRE 6 (2 CGT, 2 FO, 2 Solidaires)

III – Le déploiement de l'organisation rénovée des ressources humaines en environnement SIRHIUS (pour information) :

M. JOUVE rappelle que tous les agents du département ont suivi une formation expliquant le processus de mise en place des CSRH, SIA et du fonctionnement de l'application SIRHIUS. La mise en place de ce dispositif ne viendra impacter le service RH local qu'en fin 2018. par le transfert d'un emploi de catégorie B vers un autre service de la direction.

M. HINDERSCHID (CGT) demande quel sera le volume exact en termes d'emploi du service RH une fois ce dispositif complètement opérationnel.

M. JOUVE précise que pour les directions de petite taille le calibrage retenu est de 3 agents mais cela ne présume en rien que ce service ne soit pas touché dans un avenir plus ou moins proche par des suppressions d'emploi compte-tenu du volume réel de travail qui lui restera.

M. VEYLET (CGT) demande si dans ce cas de figure l'agent, dont le poste serait supprimé, bénéficierait lui aussi des mesures d'accompagnement financier liées à une restructuration.

Mme GIGUET indique que ces mesures s'appliqueront tout naturellement.

IV – Le projet d'adaptation de structures du réseau – ASR 2019 (pour avis) :

M. JOUVE nous informe du passage de la gestion de Logisens à la comptabilité privée au 1^{er} janvier 2019 suite à la décision unanime de son conseil d'administration.

M. HINDERSCHID (CGT) s'inquiète de la position de M. MORICEAU en faveur de ce changement de comptabilité, lors du dernier conseil d'administration de Logisens, alors qu'il nous avait assuré de son opposition à ce projet.

M. JOUVE confirme que M. MORICEAU a bien exprimé ses réticences auprès des responsables de Logisens mais que in fine il n'a pu s'y opposer compte-tenu du projet de loi qui prévoit l'obligation de ce transfert, à la comptabilité privée, au 1^{er} janvier 2021.

M. JOUVE indique le transfert de l'activité recouvrement de l'impôt de la trésorerie de Chaudes-Aigues-Pierrefort au SIP/SIE de St-Flour. Cela permettra, pour les contribuables, d'avoir un interlocuteur unique et compétent et de soulager ce poste qui est en souffrance en le recentrant sur l'activité gestion publique. Cela se fera sans transfert d'emploi.

M. HINDERSCHID (CGT) rappelle que ce poste fonctionne avec la présence permanente d'un membre de l'EDR. Il demande quand sera-t-il à l'avenir ?

M. JOUVE précise que cette situation n'a pas vocation à perdurer et qu'elle ne durera que tant que le besoin en sera nécessaire.

M. JOUVE soumet cette proposition au vote.

VOTE : CONTRE 6 (2 CGT, 2 FO, 2 Solidaires)

V – Questions diverses :

M. JOUVE nous fait part des fermetures des permanences de Pleaux en juin 2018, d'Allanche en juillet 2018 et de Condat en septembre 2018. Les négociations sont en cours pour une fermeture rapide de la permanence de Pierrefort. La boîte aux lettres qui continuait de fonctionner à St-Cernin a elle aussi été fermée. Il reste désormais sur le département St-Mamet, Montsalvy et Laroquebrou.

M. HINDERSCHID (CGT), rappelant la position de son organisation opposée aux fermetures de poste mais aussi à l'instauration de permanence, demande quand ces permanences seront fermées compte-tenu qu'elles sont une charge pour les trésoreries qui les assument. Il prend en exemple la trésorerie d'Aurillac Banlieue qui doit y envoyer deux agents (un à Montsalvy, un à Laroquebrou) le même jour.

M. HINDERSCHID (CGT) indique qu'il a constaté lors de ses visites de poste que certaines fenêtres du bâtiment du centre des Finances publiques de St-Flour n'avaient pas été remplacées.

M. JOUVE répond que seules les fenêtres donnant sur les bureaux avaient vocation à être remplacées. Il va s'assurer que cela soit le cas. Mais à défaut ce n'est selon lui plus une priorité, les travaux déjà effectués étant suffisants pour assurer le confort des agents.

M. HINDERSCHID (CGT) regrette que ces travaux ne soient pas effectués en totalité au risque de perdre en

efficacité notamment en matière de consommation énergétique.

M. HINDERSCHID (CGT) revient sur la demande de rafraîchissement des locaux de la trésorerie principale d'Aurillac.

M. JOUVE indique que pour lui ces travaux ne sont pas une urgence, d'une part parce qu'il convient d'attendre le diagnostic du bâtiment par les services de l'État prévu l'année prochaine. D'autre part ce problème ne lui pas été spontanément signalé par le chef de service.

M. HINDERSCHID (CGT) signale concernant le centre de Mauriac que les collègues se plaignent d'un matériel de « scannage » sous-dimensionné par rapport à leurs besoins.

M. JOUVE répond qu'il prendra en compte cette demande lors du renouvellement du marché des miopeurs, prévu en mai ou juin 2019. Équiper les services d'appareils supplémentaires en cours de contrat engendrerait un surcoût important.

M. HINDERSCHID (CGT) fait part de la demande des collègues de « débarrasser le local de convivialité » encombré par divers meubles.

M. JOUVE répond qu'il fera le nécessaire.

M. HINDERSCHID (CGT) relaie l'inquiétude des collègues concernés par la fin annoncée des cellules CSP en SIP et demande des précisions à ce sujet.

M. JOUVE répond qu'une note nationale a paru récemment et qu'elle sera déclinée au plan local lors d'un CTL à l'automne 2018.

M. HINDERSCHID (CGT) interroge la direction sur le fonctionnement des services de contrôle fiscal, qui pourraient enregistrer un déficit de -3A et -1B à partir du 01/09/2018.

M. JOUVE renvoie sa réponse aux prochaines CAP.

M. HINDERSCHID (CGT) demande si un projet de fusion des CTL et des CHSCT est en cours.

M. JOUVE n'a aucune information à ce sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h40.

Vos élus CGT au CTL
Daniel HINDERSCHID, José TEUILLIERAS, Laurent VEYLET

www.cgfipcantal.org



Comité Technique Local du 12/06/2018

Déclaration liminaire unitaire

Monsieur le Président,

Il ne vous a pas échappé que le climat social est marqué par une très forte augmentation des mécontentements des salariés et des fonctionnaires.

Dans cette liminaire, nous souhaitons relayer l'inquiétude et la consternation des agents devant la mise à sac du Service Public, du statut général de la fonction publique d'Etat, des emplois et de l'exercice des missions,

A la DGFIP, toutes les missions sont impactées et menacées par une panoplie de mesures qui dégradent inexorablement nos conditions de travail, rendent la fiscalité de plus en plus injuste, sabrent les solidarités, minent le pacte social et nous déstabilisent dans l'idée que nous nous faisons de notre mission de service public, valeur qu'a déjà abandonnée notre haute hiérarchie !

Au niveau de la Fonction publique, les fonctionnaires sont très inquiets suite aux récentes pistes de réforme présentées en groupe de travail le vendredi 25 mai par la DGAFP pour les Commissions administratives paritaires.

Nos organisations syndicales et les personnels mettent en garde le gouvernement et nos ministres sur toutes tentatives de remise en cause du paritarisme ou sur une éventuelle transformation de l'architecture des CAP.

Toutes propositions en ce sens seraient inacceptables et ne feraient que confirmer la piètre conception du dialogue social de nos dirigeants.

Vous avez inscrit à l'ordre du jour de ce CTL le projet d'adaptation des structures et du réseau. Nous ne vous cacherons pas que nos inquiétudes étaient grandes avant de recevoir les documents de travail de ce CTL. Les éléments que vous nous avez adressés, laisseraient à penser que les restructurations que vous prévoyez au 1^{er} janvier 2019 seraient limitées. Cela pourrait-il augurer que les suppressions d'emplois en 2019 dans le département seraient elles aussi limitées ?

Nous ne sommes pas dupes et les errements du gouvernement sur la communication à effectuer sur les conclusions du Comité Action Publique 2022 ne font que confirmer nos craintes.

Doit-on alors penser que le projet que vous nous présenterez aujourd'hui sera revu très prochainement ?

Nous vous rappelons le malaise et la forte inquiétude de nos collègues. Le taux de grévistes de 46 % atteint dans le département le 22 mai dernier, le Cantal ayant été le plus mobilisé de France ce jour-là, est un indicateur révélateur que vous vous devez de prendre en compte.

C'est pourquoi nous vous demandons de tenir compte de nos revendications maintes fois exprimées, que nous vous rappelons :

- La revalorisation du point d'indice,
- L'arrêt des suppressions d'emploi,
- Le maintien des services publics de proximité,
- Le maintien de nos statuts et la titularisation des précaires,
- L'abrogation du jour de carence et l'abandon du projet de seconde journée de travail non rémunérée.
- Maintien des missions, du réseau et des emplois de la DDFiP du Cantal,
- Comblement immédiat des emplois vacants,
- Alignement immédiat de la note locale sur les frais de déplacement sur le niveau de garantie offert par la note nationale,
- Accès au tarif « résidents » pour les agents des sites aurillacois ne disposant pas de parking gratuit à proximité immédiate de leur lieu de travail.